



CONSEIL de VOYAGES

Cartes de crédit: ne partez pas sans elles!

Avant de partir en voyage, n'oubliez pas vos cartes de crédit. Mais assurez-vous aussi d'informer les émetteurs de ces cartes de votre départ... sinon, vous pourriez avoir une surprise!

Prévenez votre institution financière

Prévenez votre institution financière que vous partez en voyage et que vous paierez beaucoup de factures à l'aide de votre carte de crédit. On vous demandera votre destination et les dates auxquelles vous comptez utiliser votre carte de manière intensive.



Outre prévenir son institution financière avant de partir en voyage, il faut:

- s'assurer de disposer d'une marge de crédit suffisante;
- apporter toujours plus d'une carte de crédit ou de débit;
- garder de l'argent liquide sur vous;
- inscrire sur un papier les numéros de téléphone 1-800 à composer au cas où si vous perdiez vos cartes ou si vous vous les faites voler. Il faut conserver ce papier ailleurs que dans votre portefeuille ou votre sac à main.

Le saviez-vous?

- La fraude par carte de crédit au Canada s'élève à 150 millions de dollars par année.
- Les grands émetteurs de cartes de crédit offrent l'option «Responsabilité zéro». Si un voleur subtilise votre carte ou la copie, vous ne serez pas tenu de payer les achats frauduleux. Vérifiez auprès de votre institution financière si vous êtes couvert par cette option et quelles sont les conditions qui s'appliquent.
- La Loi de la protection du consommateur limite à 50 \$ votre responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de votre carte de crédit.